



**MAIRIE D'AGRIS**  
**22, place du Bourg**  
**16110 AGRIS**

Casque Celte  
4ème S. av. J.C.

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2025**

### **Étaient présents :**

Mmes HENCHOZ Sandrine, MOREL Corinne, PAILLOT Blandine, PÉRONNE Christine  
MM BENITO Raymond, HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN  
Philippe, ZANDVLIET Philippe

### **Excusée :**

### **Pouvoirs :**

**Absents :** Mmes CAPPE Adeline, PORTIER Morgane, M. GOURSSAUD Dimitri

**Secrétaire de séance :** PÉRONNE Christine

Nombre de présents : 10          Nombre de votants : 10

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

### **1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 14 MARS 2025**

Le compte-rendu de réunion du 14 mars 2025 n'amène pas de remarque. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

### **2-AFFECTATION DU RÉSULTAT « budget principal »**

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2024 du budget principal lors de la séance du 14 mars 2025 :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;
- constatant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 présente un excédent de 151 960,95 € ;
- prenant en compte que l'excédent reporté 2023 est de 50 000,00 € ;

décident d'affecter le résultat de fonctionnement de 201 960,96 € comme suit :

A) Résultat de l'exercice 2024	Excédent Déficit	151 960,95 €
B) Résultats Antérieurs Reportés 2023	Excédent Déficit	50 000,00 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)		201 960,95 €
D) Part affectée à l'investissement exercice 2025		0,00 €

Décision d'affectation	
1- Affectation au 1068 (en investissement)	201 960,95 €
2- Report de fonctionnement 002	0,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

### 3-FISCALITE « vote des taux 2025 »

Considérant que :

- le résultat global pour l'année 2024 du Budget principal est de 201 960,95 € ;
- la collectivité n'est pas endettée ;
- les bases de la taxe foncière ont augmenté de 7,1% en 2023, 3,9% en 2024 ;
- les bases fiscales 2024 prévisionnelles devraient augmenter du montant de l'inflation (1,7%) ;
- que l'autofinancement brut et net de la commune s'est amélioré en 2024 grâce à l'augmentation de dotations de solidarité versées par l'État, le budget primitif 2025 qui vient d'être présenté a été élaboré sans augmentation des taxes locales ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipale décident, à l'unanimité :

- DE FIXER les taux d'imposition des taxes directes locales à appliquer pour l'année 2025, ainsi qu'il suit :
  - Taux de la Taxe Foncière Bâti : 41,43 %
  - Taux de la Taxe Foncière Non Bâti ; 62,10 %
  - Taux de la Taxe d'Habitation (résidences secondaires) 7,04 %
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR : 10	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

### 4- PRÉSENTATION DU BP 2025 « budget principal »

Pour la section FONCTIONNEMENT, le BP 2024 a été consommé à 76%. Il est proposé d'équilibrer le BP à hauteur de 620 K€.

Pour la section INVESTISSEMENT, il est proposé d'équilibrer le BP à hauteur de 839 K€, dont 39,5 K€ de déficit reporté et 60 K€ de remboursement d'emprunt.

Notre besoin en section investissement en raison du reste à réaliser important est de 220 299,49 € qui se ventilent ainsi :

RAR dépenses 217 000 € – RAR recettes 36 229,15 € = 180 770,85 € auxquels il faut ajouter le résultat déficitaire 2024 soit 39 528,64 € = 220 299,49 €.

Notre résultat excédentaire de fonctionnement 201 960,95 € est donc « envoyé » en totalité en SI.

Les investissements sont inscrits pour 735 K€. Nous devons avancer prudemment en tenant compte du montant des subventions notifiées, notamment pour le projet de la place du Bourg (398 K€). Seule la zone 1 est inscrite 230 K€.

Si le montant est conséquent, à ce jour, la signature de notre collectivité n'est que peu engagée.

- remplacement de la chaudière à l'école 100 K€, opération subventionnée à 80% ;
- frais de l'étude pour l'aménagement de la place du bourg et de ses abords 30 K€ ;
- achat terrain Chez Moreau pour les dépôts et traitement des végétaux 15 K€ ;
- achat d'un bâti au Pont d'Agris dans le cadre d'une DIA 60 K€ ;
- réfection de la toiture des garages aux logements de La Côte 10 K€ ;
- travaux de voirie 20 K€.

Vu la délibération de ce jour fixant les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire rappelant et résumant les orientations budgétaires du budget principal,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER le Budget Primitif pour l'exercice 2025 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi : la section fonctionnement s'équilibre à 620,000 € et celle d'investissement à 839 437,32 €.
- D'AUTORISER M. le Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR : 10	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

## **5-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour octroyer en 2025 les subventions aux associations ci-dessous à la hauteur des montants mentionnés et à la réception d'une demande écrite accompagnée du bilan moral et financier de l'année antérieure et du calendrier prévisionnel des animations pour l'année en cours.

BP 2025 : 65748-subventions aux associations 4 000 € + 500 € pour les voyages scolaires

Le Conseil n'accorde pas de subvention, à ce jour, à l'Association des commerçants faute de justificatifs.

Les élus regrettent le manque d'animation annuelle proposée par l'Association de la chasse communale. À l'avenir, l'activité de l'Association devra être davantage détaillée et le nombre de bracelets achetés devra être justifié.

Ass. ANCIENS COMBATTANTS	130	STE DE CHASSE D'AGRIS	300
COMITE DE JUMELAGE BIRKENAU	150	A.P.E. AGRIS-LA ROCHETTE	385
COMITE DES FÊTES	765	S.C. AGRIS	500
RECREAGRIS	500	ASS. DES COMMERÇANTS	
CLUB LOISIRS ET RENCONTRES	200		
TOTAL COLONNE	1 745		1 185

POUR : 10	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

### 6-FACEBOOK « charte »

La charte présentée n'amène pas de remarque. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

POUR : 10	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

### 7- GESTION DU PERSONNEL

Depuis le 1er septembre 2024, notre commune bénéficie des services de Stella Coussy, recrutée dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC). Ce contrat, qui prendra fin le 31 août 2025, a permis d'apprécier pleinement ses compétences, son professionnalisme et son engagement au service de l'école.

Afin de garantir la continuité du service et de conserver cette agente dont l'investissement est indéniable, il est proposé de lui offrir un contrat à durée déterminée (CDD) à l'issue de son contrat PEC. Ce passage en CDD permettra de poursuivre le travail engagé et de stabiliser un poste essentiel au bon fonctionnement de notre collectivité.

Nous ne savons pas encore actuellement si les contrats « parcours emploi compétences » (P.E.C) seront renouvelés par l'État.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler du 01/09/2025 au 31/08/2026 le contrat de Madame Stella Coussy soit dans le cadre d'un PEC ou d'un CDD au poste d'adjointe technique territorial, échelon 2, indice brut 368, indice majoré 367.

POUR : 10	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

### 8-DIA « LE PONT » emprunt

Afin de conserver les fonds disponibles au budget, le maire propose de contracter un emprunt pour l'achat du bâti au Pont d'Agris dans le cadre d'une D.I.A.

Deux propositions de financement à taux fixe sur 60 mois sont présentées :

60 000 € sur 5 ans	CA	CM
TAUX FIXE	2,53%	3,15%
TOTAL DES INTERÊTS	4 622,37 €	5 084,40 €
ECHÉANCE ANNUELLE	12 924,47 €	13 016,88 €
COÛT TOTAL	64 622,35 €	65 084,40 €
FRAIS DE DOSSIER	200,00 €	150,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'offre du CA pour un coût total de 64 622,35 €.

POUR : 10	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

## 9-ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il a été déposé en mairie un C.U. Opérationnel pour la construction de 3 maisons à l'entrée de la rue des Gerbelots. Il pourrait être envisagé de raccorder ces 3 maisons ainsi que celles de la rue et de l'impasse des Jouhanets au réseau collectif (7 maisons)

Afin d'envisager une extension du réseau vers le poste de relevage de la rue des Carrières (futur lotissement), il est nécessaire d'effectuer une étude de faisabilité et de coût. Un devis Hydraulique environnement de 3 540 € est présenté. Prestataire qui a été maître d'œuvre avec Charentes-Eaux lors de l'extension du réseau rue des Chevilloux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le devis Hydraulique environnement de 3 540 € présenté.

POUR : 10	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

## 10-D.I.A. LE PONT D'AGRIS

Par lettre recommandée A/R datée du 8 avril courant, la Direction de la citoyenneté et de la légalité nous informe que toute décision de préemption doit mentionner l'objet pour lequel ce droit est exercé. Notre délibération prise lors de la séance du 13 février 2025 doit être complétée.

Le maire propose d'ajouter à la délibération du 13 février 2025 le paragraphe suivant :

De par son emplacement, le Pont d'Agris est classé « Centres-bourgs » à la CDC LA ROCHEFOUCAULD-PORTE DU PERIGORD, propice à une activité commerciale ou artisanale. Après avoir perdu, ces dernières décennies une boucherie, une boulangerie, un salon de coiffure et à la veille d'un départ en retraite du propriétaire du bar-tabac et épicerie, il nous semble indispensable de pérenniser une activité commerciale au Pont d'Agris. Le bâti qui fait l'objet de la DIA est un garage désaffecté depuis les années 90.

Le Pont d'Agris est situé au carrefour de 2 axes routiers importants : RD 6 vers la Dordogne et RD 11 vers le Limousin, doté d'un parking VL et PL (4 places), aire pique-nique et borne camping-car.

La revitalisation des centres-bourgs ruraux est un enjeu majeur pour Agris comme pour de nombreuses communes rurales, visant à répondre à des problématiques telles que la dynamisation de l'activité locale et sociale.

Dans le CRTE 2024-2026 de la CDC LA ROCHEFOUCAULD-PORTE DU PERIGORD qui a la compétence économique, l'acquisition de l'immeuble est déclarée pour la création d'un local commercial en rez-de-chaussée et la réhabilitation d'un logement à l'étage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- émettent un avis favorable sur l'objectif de l'opération ;
- émettent un avis favorable pour préempter sur la vente du terrain VIGIER Frédérique, parcelle n° 1061 section A de 343 m<sup>2</sup> et la parcelle n° 713 section A de 625 m<sup>2</sup> au prix de 60 000 € les 2 parcelles pour une surface cadastrale totale de 968 m<sup>2</sup> ;
- s'engagent à inscrire au BP 2025 cette opération ;
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

POUR : 10	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

## 11-SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES

- Le collège Jean Rostand à La Rochefoucauld a organisé un séjour dans le cadre du programme de sciences et d'éducation sportive qui s'est déroulé du 6 au 10 janvier 2025 à Saint-Lary-La Mongie. Le coût à la charge de la famille s'élève à 270 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour octroyer une subvention de 50 € à la famille pour la participation de :

- l'élève PAILLOT Louan au séjour qui s'est déroulé du 6 au 10 janvier 2025 à Saint-Lary-La Mongie.

POUR : 10	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

## 12-QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie du 8 mai : préparation de la cérémonie et du vin d'honneur.
- Le repas des Aînés : à la majorité, les membres du conseil municipal optent pour la livraison d'un panier garni par les élus à l'occasion des Fêtes de fin d'année. 7 élus se sont déclarés pour alterner, un an repas, un an panier garni, afin de contenter le plus grand nombre.

La séance est levée à 22h30.

### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 7 MAI 2025

DEPENSES					RECETTES				
	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CA 13 03		CA 31 12 24	RAR 2024	BP 2025	CA 13 03
001	Déficit d'invest. Reporté 2023	0,00	0,00	39 528,64	0,00	001	Excédent reporté	0,00	0,00
1641	Emprunt (capital)	54 370,29	0,00	60 000,00	5 050,56	1068	Exct de fonct. Capitalisé	157 797,37	201 960,95
165	Cautions (sortants)	375,00	0,00	5 201,68	0,00	10222	F.C.T.V.A (16,404%)	40 034,53	28 550,00
	INVESTISSEMENT (voir tableau)	182 430,14	217 000,00	734 707,00	9 575,43	10226	Taxe d'aménagement 1,30%	2 503,57	2 000,00
040	Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	1321	Subventions ETAT	34 461,07	6 195,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	1322	Subventions REGION	0,00	20 023,00
1311	Annulation titre ASP	15 763,80	0,00	0,00	0,00	1323	Subventions DEPARTEMENT	25 713,10	10 011,00
						1641	Emprunt logement & PI du bourg	0,00	355 811,94
						1641	Emprunt d'équilibre	0,00	0,00
						165	Dépôts et cautionnement	1 200,00	5 201,68
						021	Virt de section Fonctionnement	0,00	53 000,00
						040	Amort immobilisations	0,00	0,00
						041	Opérations financières	15 763,80	0,00
						2188	Autres immobilisations	0,00	0,00
						1321	REAJUSTEMENT COMPTE TITRE ASP	0,00	0,00
	FONCT. Excédent reporté 2023		50 000,00				INVEST. excédent reporté 2023	64 062,85	
	FONCT. Recettes 2024		641 753,96				INVEST. Recettes 2024		277 473,44
	FONCT. Total recettes 2024		691 753,96				INVEST. Dépenses 2024	252 939,23	
	FONCT. Dépenses 2024	489 793,01					INVEST. Résultat net 2024	39 528,64	
	FONCT. Résultat net 2024		201 960,95						
	DEFICIT 2024	252 939,23	217 000,00	839 437,32	14 625,99		EXCEDENT 2024	277 473,44	36 229,00
								839 437,32	10 011,00
DEPENSES					RECETTES				
	BP 2024	CA 31 12 24	BP 2025	CA 13 03 25		BP 2024	CA 31 12 24	BP 2025	CA 13 03 25
011	Charges à caractères général	225 500,00	186 911,97	245 000,00	40 536,35	002	Excédent reporté	50 000,00	0,00
012	Charges de personnel	220 000,00	205 013,89	217 000,00	44 421,32	013	Atténuation de charges	0,00	4 362,50
023	Virt à la section d'invest	86 500,00	0,00	53 000,00	0,00	70	Produits des services	40 000,00	41 080,56
042	6811 Dot. amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	73	Impôts locaux et taxes	310 000,00	313 706,06
65	Autres charges de gestion	100 000,00	89 003,66	92 000,00	9 213,72	74	Dotation de l'État	184 000,00	210 532,69
6541	Créances admises en non-valeur					75	Autres produits (Loyers locatifs)	61 000,00	69 888,94
66	Charges financières (intérêts)	9 000,00	8 863,49	9 000,00	752,70	76	Produits financiers	0,00	19,71
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	1 000,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
6817	Dot. Aux provisions (loyers impa	3 500,00		3 000,00		7815	Reprise de provision (logts locatifs)	0,00	0,00
						7817	Reprise de provision (R.A.R.)	0,00	2 163,50
						042	Amortissement	0,00	0,00
	DEFICIT 2024	645 000,00	489 793,01	620 000,00	94 924,09		EXCEDENT 2024	645 000,00	641 753,96
								620 000,00	54 335,87